

Le Lion d'Angers, le 28 avril 2026



• **Echantillon⁺ :** Q10

Code article : FARB010PLAST

Nombre conditionnement : 1

• **PRÉLÈVEMENT :**

Date de prélèvement : 21/04/26

Réception laboratoire le : 22/04/26

Analysé le : 23/04/26

Famille : FOOD SYNTHTHIQUE

Date fabrication : 16/02/26

Conditionnement : Sachets

Client : PLASTIMEA

T° à réception : °C

• **RÉSULTATS :**

Référentiel : / Analyses microbiologiques de COMPLEMENTS ALIMENTAIRES - 01- D2023/1506V3

Paramètre	Méthode	Résultat	Critère	Conclusion
⊙ Micro-organismes à 30°C / g	NF EN ISO 4833-1	< 10 000	100 000	Satisfaisant
⊙ Entérobactéries présumées à 30°C / g	NF V 08-054	< 1 000	10 000	Satisfaisant
Escherichia coli B-glucuronidase positive / g	NF EN ISO 16649-3	Non détecté	Non détecté	Satisfaisant
Staphylococcus à coagulase positive à 37°C / g	NF EN ISO 6888-3	Non détecté	Non détecté	Satisfaisant
⊙ Salmonella / 25 g	BRD 07/11-12/05 (Rapid Salmonella validée AFNOR)	Non détecté	Non détecté	Satisfaisant
⊙ Levures et moisissures / g	NF V 08-059	< 1 000	10 000	Satisfaisant

• **CONCLUSION :**

Echantillon satisfaisant

La conclusion ne prend en compte que les résultats des recherches effectuées et pour lesquelles un critère de référence est édité sauf cas dépendant d'un ratio. La conclusion est donnée sous réserve quand le résultat est sous la forme Ne'.

L'incertitude de mesure n'est pas prise en compte pour émettre la conclusion.

Prélèvement non couvert par l'accréditation et conclusion non couverte par l'accréditation si au moins un paramètre n'est pas réalisé sous accréditation.

L'accréditation de la section Essai du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation et signalés par ⊙.

*Les résultats consignés ne concernent que les échantillons soumis à l'analyse. Dans le cas où l'échantillon est fourni par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. *Informations fournies par le client. INCC : Information Non Communiquée par le Client.*

La reproduction du présent rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Ne' et Ne : Nombre estimé et N : Nombre obtenu à partir de la boîte de la dernière dilution selon NF EN ISO 7218 .

Anthony HUVELIN
Responsable Technique
Adjoint